

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2021, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD – Ghislaine HERVOCHE - Frédérick DUNET – Florence PENOT-MARTINEAU - Denis LENORMAND – Audrey PERDEREAU - Xavier FOURNIER (absent pour les délibérations n°10, n°11 et n°12) - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING – Jacques GUIHÉNEUF - Rose-Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - François FONTAINE - Isabelle MELLOUET - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD - Anthony PEDRON - Caroline LEBEAU - Stéphane SIMON - Anouk PAOLOZZI-DABO - Guillaume GENRE - Nicolas RENAUD - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE.

Étaient excusés : Yannick DANIO donne pouvoir à Anouk PAOLOZZI-DABO - Joëlle URVOIS donne pouvoir à Xavier FOURNIER - Audrey DUBOIS donne pouvoir à Florence PENOT-MARTINEAU

Secrétaire de Séance : Laurent CHASSAING

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que l'on se trouve toujours dans un format lié au contexte sanitaire. Le Conseil Municipal de ce soir se réunit donc dans la salle du Conseil Municipal en respectant les gestes barrières. Il espère que le 5 juillet, date du prochain Conseil Municipal, l'on pourra se réunir dans une configuration normale.

Monsieur le Maire propose de désigner Laurent CHASSAING secrétaire de séance et le prie de bien vouloir procéder à l'appel nominal des élus.

A l'issue de l'appel, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée délibérante le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 avril 2021.

Le procès-verbal n'appelle aucun commentaire et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire cède la parole à Denis LENORMAND.

1 Budget Principal - Compte de gestion 2020

Après la prise de parole du rapporteur Denis LENORMAND, Monsieur le Maire précise que Madame Karine MARTIN, responsable du Centre des finances publiques de Guérande, excusée ce soir, a établi le Compte de gestion 2020 de la commune de Guérande. Pour dresser son Compte de gestion 2020, la Trésorerie a comptabilisé dans ses écritures l'ensemble des opérations comptables et financières liées à l'exécution du budget 2020 voté par la commune.

Il vous est proposé d'arrêter et de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020, par Madame MARTIN, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Catherine BAILHACHE signale à nouveau que les documents ont été reçus juste pour cette séance du Conseil Municipal et non préalablement à la Commission des Finances. Elle a compris qu'il s'agit d'une volonté délibérée privant ainsi les élus et les minorités d'une possibilité d'étude approfondie des dossiers, de questions ouvertes faisant progresser la réflexion. Selon elle, cette manière de fonctionner ne peut être en accord avec la figurine ELYSS dont la Municipalité a abreuvé les affiches de Guérande, figurine qui annonce un accord aux valeurs de l'UNESCO.

Ces valeurs comportent un volet transparence des décisions et du travail; on en est loin. Quant à ce Compte de Gestion, la dernière page a inquiété Catherine BAILHACHE, car comment peut-on autoriser à signer ce Compte de Gestion comme étant exact dans ses résultats, déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve et lire à la toute dernière page, « état d'anomalies des contrôles d'édition ». Donc le résultat de fonctionnement de l'exercice n'est pas en concordance avec les différents états de gestion. Cette remarque, elle aurait aimé en discuter lors de la Commission des Finances mais elle n'avait pas le document et pour ces raisons de manque de transparence et de travail préparatoire, elle s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur le Maire prend acte de la remarque de Catherine BAILHACHE et donne la parole à François PAGEAU.

François PAGEAU souhaitait intervenir sur le Compte Administratif ; cependant, dans la mesure où les deux comptes sont étroitement liés, il s'exprime dès à présent.

En préalable à ses propos, François PAGEAU a un satisfecit et un regret à formuler.

- le satisfecit : c'est l'effort d'explications qui accompagne la présentation des documents et qui aide à la compréhension. Le souci de pédagogie est réel. Les élus de son groupe l'ont suffisamment réclamé pour ne pas aujourd'hui le souligner. Satisfecit néanmoins tempéré par le manque d'informations sur les raisons réelles du taux de réalisation du budget de 44% seulement, qui est réellement catastrophique, mais il y reviendra.
- le regret : c'est qu'une nouvelle fois, le dossier très épais ainsi que les slides qui illustrent ce Compte Administratif et de Gestion n'aient été transmis qu'après la commission Finances. Ce qui vous en conviendrez ne facilite pas l'analyse.

Le constat

Pour la 2^{ème} année consécutive, la population guérandaise baisse, puisque cette étude a pour socle 16429 habitants soit 353 habitants de moins que l'année précédente, elle-même déjà en recul. Information qui pourrait passer inaperçue mais qui en dit long sur le manque d'attractivité dont souffre la commune ou plutôt sur son incapacité à accueillir une nouvelle population du fait entre-autre, de l'explosion du foncier sur notre territoire. Paramètre que l'on ne pourra pas ignorer très longtemps au risque de voir une ville se replier sur elle-même et s'essouffler.

Un indicateur qui nous avait été donné l'an dernier et qui n'apparaît pas cette année est celui du nombre de résidences secondaires. Le chiffre était de 1143. Où en est-on aujourd'hui ?

Sur le fond maintenant

Si le rapport de la Chambre Régionale des Comptes publié en 2018 a semble-t-il servi d'électrochoc sur la nécessité de « relifter » certains indicateurs (encours de la dette, capacité d'autofinancement, charges de gestion), si ce rapport avait pointé du doigt une gestion erratique qu'il fallait rectifier en urgence, la présentation qui est faite aujourd'hui a du mal à le convaincre. Nous sommes encore loin « des comptes », et la photo semble montrer des mariés plus beaux qu'ils ne le sont.

La capacité d'autofinancement a tendance à se détériorer, le ratio de désendettement également, les charges de personnel ne cessent d'augmenter année après année malgré les rappels à l'ordre faits par la Chambre Régionale des Comptes sur la nécessité de les contenir. Les récentes embauches ne vont rien arranger.

François PAGEAU n'analysera pas en détail chacun de ces indicateurs, il pointera néanmoins du doigt comme les autres membres de la minorité le taux de réalisation alarmant du Budget de 44 % qui pose des questions sur la sincérité du Budget présenté en 2020 et sur les promesses faites à la population à la veille des élections municipales. Projets annoncés, projets non réalisés, projets repoussés. Nous sommes loin de la nécessité de transparence qu'appelait la Chambre Régionale des Comptes de ses vœux.

La crise du Coronavirus, les difficultés de gestion des ressources humaines au sein des Services Techniques que la Majorité met en avant qui auraient privé la Municipalité de compétences pour mener à bien ces projets (à quoi donc servent les études et les centaines de milliers d'euros dépensés dans ce domaine encore en 2020 ?), gestion défaillante et qui vous incombe directement, toutes ces raisons qu'en arrière-plan la Majorité invoque, selon les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire, ne sont pas les seules.

Les élus de VGES pensent, eux, que les projets annoncés puis reportés ou qui ont pris du retard (complexe sportif Jean-Ménager, restauration du patrimoine, voiries, réfection d'Athnor) n'étaient pas compatibles avec l'équilibre budgétaire fragilisé par les décisions précédentes et que la Majorité a sciemment repoussé ces travaux. Décision, peut-être sage à court terme, mais peu honnête vis-à-vis des Guérandaises et Guérandais qui ont élu cette Majorité.

L'encours de la dette baisse peu à peu mais la capacité d'autofinancement se réduit, le ratio de désendettement augmente d'un demi-point et risque de plomber encore un peu plus les capacités d'investissements.

Le projet du Groupe scolaire de la Maison Neuve, ceux que François PAGEAU vient de citer, sans parler des besoins en termes d'infrastructures sportives et culturelles que les élus de son groupe ne cessent de déplorer à longueur de commissions, ne s'annoncent pas sous les meilleurs auspices.

La photo présentée aujourd'hui pourrait, aux yeux de certains, paraître réussie, le paysage peut sembler joli, la lumière adaptée, mais il y a comme un contre-jour. C'est une photo qui avec le temps risque de jaunir, s'estomper, perdre de ses couleurs.

La réalité risque de se révéler, le maquillage s'estomper, l'endettement repartir à la hausse et les investissements être impossibles à transformer.

Compte tenu des difficultés d'emprunts auxquels la Municipalité va s'exposer, compte tenu du risque de dégradation des ratios dans les années à venir, quel planning d'investissements, quel plan pluriannuel la Municipalité est-elle en mesure de présenter aux Guérandais ?

Pour toutes ces raisons les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire prennent acte des comptes qui leur sont présentés, mais ils ne les approuvent pas.

Monsieur le Maire remercie François PAGEAU pour son intervention, qui, comme il l'a rappelé anticipe la délibération suivante ; à ce stade, il s'agit de prendre acte d'un document produit par la Trésorerie qui n'appelle ni réserve ni observation.

A l'adresse de Catherine BAILHACHE, Denis LENORMAND précise qu'il s'agit d'un passage informatique de l'exercice comptable de la fameuse nomenclature M14 à la nomenclature M57 et qui fait qu'à ce moment-là le logiciel ne retrouve pas forcément ses petits mais le Trésor Public a bien émis un avis conforme du Compte de Gestion auprès du Compte Administratif.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit donc d'une question de cohérence sur des aspects techniques informatiques concernant cette migration d'un système à l'autre.

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget principal de la ville de Guérande, dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 Budget Principal - Compte administratif 2020

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose de désigner Ghislaine HERVOCHE pour présider la séance au cours de laquelle le compte administratif du Maire est débattu.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire dit qu'il assistera aux débats et se retirera au moment du vote.

Ghislaine HERVOCHE passe la parole à Denis LENORMAND qui va présenter le Compte Administratif 2020 du Budget principal.

Denis LENORMAND commente le diaporama présenté en séance.

Ghislaine HERVOCHE remercie Denis LENORMAND pour son exposé et demande s'il y a des commentaires.

Charles de KERSABIEC souhaite revenir sur les propos de François PAGEAU qu'il partage. Il va essayer de s'exprimer au nom de son groupe. Le compte administratif c'est le passé, mais c'est important de faire un bilan pour voir ce qui a été fait réellement. Le vote du Budget c'est la responsabilité du Conseil Municipal. En début d'année, le Conseil Municipal, à titre collectif, s'engage sur un Budget. L'exécution du Budget, c'est le Maire *intuitu personae* et donc personnellement en tant que chef de l'administration communale qui en est responsable, un peu la différence entre le législatif et l'exécutif. Nous ici on représente le législatif, le Maire représente l'exécutif. Alors ce taux de réalisation de 44 % même s'il peut être corrigé ponctuellement par les engagés non payés qui n'apparaissent pas, 2 millions d'euros, en tout ça ça n'est pas ce que la Majorité a présenté ; de toute façon 44 % au 31 décembre de l'année c'est notoirement insuffisant et c'est une négligence coupable, parce que sinon quand bien même, il y a des engagés non payés, pour ceux qui connaissent un peu les finances publiques, l'on va reporter la capacité d'engagement. Donc, de toute façon, même si c'est un peu compensé, 44% au 31 décembre c'est coupable, c'est peu admissible à la fois pour les élus qui ont voté ce Budget et évidemment pour les Guérandais. Donc, Charles de KERSABIEC ne va pas demander à la Majorité d'expliquer les raisons parce qu'elle va expliquer le COVID, or le COVID il frappe toutes les communes ; les difficultés dans l'équipe administrative municipale, mais c'est justement ce que l'on a cru comprendre et on le savait avant en Commission, mais c'est justement ça aussi la responsabilité du Maire, c'est de mettre en marche l'administration municipale pour qu'elle puisse étudier, mandater et travailler. Alors clairement Monsieur le Maire n'a pas fait le job. Alors ses amis vont dire que Charles de KERSABIEC n'est pas gentil avec lui mais il n'a pas la poésie ou l'humour de François PAGEAU, la précision du détail de Catherine BAILHACHE, mais il essaie simplement d'être franc et clair et il le dit ça n'a pas été correctement fait cette année. Encore une fois il y a plein de raisons, on les connaît et elles sont plus ou moins bonnes. Alors, Charles de KERSABIEC voudrait d'abord poser une question et rassurer les amis de Monsieur le Maire et faire également deux propositions. La première question c'est quels domaines ont été négligés dans les 56 %. Le deuxième est un conseil de conseiller municipal qui a le droit de conseiller le Maire, il lui recommande de se tenir personnellement informé au moins deux ou trois fois dans l'année de l'évolution de l'exécution du Budget en particulier des investissements ; ça lui permettra à ce moment-là de prendre des mesures correctives. Bien sûr que c'est difficile, bien sûr que le COVID a modifié un certain nombre de choses, bien sûr qu'il

peut y avoir des services désorganisés mais c'est le rôle du Maire de prendre ces mesures correctives. La deuxième recommandation, et ça n'étonnera pas Monsieur le Maire, c'est évidemment d'avoir un plan pluriannuel qui permettra de piloter l'ensemble des investissements et éventuellement de pouvoir atteindre les objectifs fixés. Pour l'instant, la Majorité est dans le brouillard et ne parvient pas année après année à exécuter ce Budget.

Les élus de la liste de Charles de KERSABIEC ne voteront donc pas ce Compte Administratif estimant que le Budget n'a pas été correctement exécuté.

Monsieur le Maire remercie Charles de KERSABIEC pour son intervention. Selon Monsieur le Maire, il y a parfois des éléments dont on fait abstraction. Sur le Plan Pluriannuel d'Investissement, c'est un point qui a déjà été acté lors du Débat d'Orientations Budgétaires en rappelant que par rapport au contexte 2020, il convenait d'être dans une démarche prudente pour construire le PPI à partir de l'exercice 2022 jusqu'à la fin du mandat et sans doute au-delà puisque la vie publique ne s'arrête pas aux échéances des mandats. Monsieur le Maire entend les recommandations de Charles de KERSABIEC et il ne peut se satisfaire d'un taux de réalisation des investissements à 40%. Un point a été fait au niveau des services et 76% des crédits sont engagés à ce jour. Monsieur le Maire souligne qu'en 2020, il y a eu des élections qui se sont étalées de mars à juin et il était impossible pendant trois mois de lancer quoi que ce soit. Il y a eu un nombre important d'acteurs professionnels qui ont été à l'arrêt. Aussi l'année 2020 n'est pas une année de référence, l'année de référence ce sera 2021 et à partir de 2022. Monsieur le Maire rappelle qu'il œuvre depuis quelques temps pour avancer et pour évaluer les différentes délégations et compétences qu'a la commune en matière de ressources humaines pour pouvoir construire justement une équipe structurée qui permette de pouvoir réaliser les investissements qui en toute transparence sont présentés aux Guérandais dans le Budget. Alors cela peut paraître un peu long mais quand l'on est dans une démarche et une collectivité publique, parfois les choses prennent un peu de temps. D'ailleurs Monsieur le Maire se réjouit de l'arrivée de Madame Alice PRISSARD à ses côtés et qui a la charge de piloter l'ensemble des équipes de la Direction et pour lesquels déjà un nombre de sujets sont partagés et coconstruits ; donc oui ce Budget doit être transparent honnête et la Majorité a des axes identifiés et elle sera jugée, comme Monsieur le Maire aime à le rappeler à la fin du mandat en 2026.

Pour rebondir aussi sur les points qu'évoquait François PAGEAU en disant que la ville n'est pas attractive, Monsieur le Maire pense que c'est un sentiment qui est loin d'être partagé par beaucoup d'entre nous autour de cette table et par beaucoup de Guérandais mais c'est faire fi également que la ville de Guérande, sur les mandats précédents, a quand même engagé un projet ambitieux, qui est l'éco quartier Maison Neuve. Il nous permet de pouvoir loger sur notre territoire de nouveaux habitants qu'ils soient actifs, jeunes ou retraités. Dans le cadre de la loi SRU, ce programme est fléché avec 37 % de logements sociaux avec la production de beaucoup de T2 qui permettent de répondre aux couples ou aux familles monoparentales. En raison du contexte le programme a été gelé en 2020 et là ils ont repris fortement en 2021. Monsieur le Maire rappelle également que dans le cadre du Programme Local de l'Habitat qui est porté par Cap Atlantique, la ville de Guérande est exemplaire et est la première à répondre à l'exigence en production de logements alors oui on peut toujours faire plus mais la ville est bien inscrite dans ce dynamisme et compte poursuivre pour que l'ensemble de la population qui souhaite s'installer à Guérande puisse avoir cette réponse.

François PAGEAU revient sur l'attractivité, il a tempéré en disant que c'était plus un problème de capacité à accueillir une certaine frange de la population plutôt que de l'attractivité et il insiste sur la nécessité de réfléchir à des moyens de faire revenir une partie de la population. Il n'est pas

normal que sur une commune comme Guérande qui offre une certaine attractivité, on observe une population qui a tendance à s'éroder.

Monsieur le Maire dit qu'il y a une réelle nécessité à engager une réflexion à l'échelle du territoire de Cap Atlantique dans le cadre du PLH et il existe des dispositifs tels que le bail solidaire qui permet de répondre à cette problématique.

Catherine BAILHACHE souhaite faire part de ses réflexions sur ce Compte Administratif et c'est la même remarque que pour le Compte de Gestion quant à la transmission mais dans la présentation qui a été donnée on peut effectivement travailler davantage sur le détail comme l'a dit Charles de KERSABIEC et effectivement elle s'est penchée sur certaines lignes et elle voit, par exemple, qu'en Urbanisme il y avait un crédit ouvert de 1 160 219 euros dont seulement 90 000 euros ont été utilisés ; donc cela veut dire que non seulement 44% n'ont pas été exécutés mais si l'on retire ce million qui était à l'Urbanisme c'est plus que cela qui n'a pas été établi. Mais ce qui l'a plus inquiétée c'est aussi dans les subventions d'investissement où il y a une ligne de crédit de 2 079 568 euros ouverte et les chiffres disent qu'elle n'a été abondée que de 332 349 euros, donc c'est aussi sur le plan des subventions que l'on n'a pas fait le plein. Evidemment les subventions sont liées aux investissements et donc forcément on a un déficit de ces subventions. Aussi, Catherine BAILHACHE aurait eu besoin d'explications pour ce qu'elle prend pour des négligences et pourquoi ne pas suivre les dépenses et les recettes, pourquoi les élus en charge de ces lignes budgétaires n'ont pas été alertés afin de protéger les finances de la Ville et son patrimoine. 44% d'investissement non réalisé ! Une entreprise qui se met dans cet état d'attente se met en danger, un particulier qui n'entretient pas ses bâtiments se retrouve dans des dépenses encore plus fortes ensuite. Guérande, elle le redit a été négligée et elle le déplore. Et pendant ce temps-là, les dépenses de personnel flambent. Il est indiqué que la Ville est dans les mêmes pourcentages que les villes de même strate ; or, c'est un leurre car en mathématique on ne compare que ce qui peut être comparé, même nombre d'habitants mais aussi même situation de CCAS, de culture... Il est temps qu'une gestion précise et économe des deniers publics soit enclenchée.

Dans la mesure où ce taux de 44 % exaspère un peu tout le monde, Denis LENORMAND souhaite préciser, une fois de plus, que ce taux est relativement conforme malgré ce qu'en dit Catherine BAILHACHE. Ce taux de réalisation se retrouve dans un certain nombre de communes en France. On peut citer, pas loin de nous, l'ensemble des taux de réalisation pour Cap Atlantique en 2020 qui s'élève à 41 % pour ses investissements et 71% engagés. Il connaît un exemple d'une autre commune de notre strate qui est Concarneau avec un taux de réalisation à 49%. Monsieur le Maire l'a dit, il y a eu une période pendant trois ou quatre mois où aucun investissement ne pouvait être autorisé. Aussi, selon Denis LENORMAND, l'année 2020 est une année parenthèse même si cela amuse en quelque sorte de titiller la Majorité sur ces 44 %. La Minorité considère que le Maire est responsable de ces 44%, dont acte. Selon Denis LENORMAND, la situation n'était pas aussi simple qu'il n'y paraissait et tous les efforts ont été faits par les équipes techniques quand elles le pouvaient, et rappelons-le, près de deux millions huit d'investissement ont été réengagés dès qu'on l'a pu pour l'année 2021. Il prend pour exemple les travaux de la salle Jean-Ménager où l'on a déjà engagé un million six euros dès la fin de l'année pour l'année 2021, ou la restauration du patrimoine pour trois cent cinquante mille euros et il a une liste assez longue pour expliciter l'ensemble de ces reports d'engagement de l'ordre de 2 millions 8. Donc il estime que le focus qui est mis sur ces 44% est probablement quelque chose de sympathique mais qui ne correspond pas véritablement aux ambitions que nous avons pour notre commune.

Charles de KERSABIEC comprend cet état de fait pour les communes qui ont changé de majorité municipale et selon lui elles peuvent avoir des circonstances atténuantes. Ici, ce qu'il faudrait c'est que la machine fonctionne et selon lui la machine n'a pas fonctionné. Monsieur le Maire sait d'ailleurs pourquoi ; le passé c'est le passé, mais Charles de KERSABIEC voudrait être sûr que cela ne se reproduira pas.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

Ghislaine HERVOCHE propose à ses collègues du Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du Compte Administratif 2020 pour le Budget principal,

- de constater pour 2020 la correspondance du Compte Administratif dressé par Monsieur le Maire et du Compte de Gestion dressé par Madame MARTIN, Responsable du Centre des finances publiques de Guérande,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2020,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux joints dans la note explicative de synthèse et ainsi d'approuver le Compte Administratif 2020.

VOTE : Majorité – 8 Abstentions (François PAGEAU - Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE)

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et donne la parole à Denis LENORMAND.

3 Budget Principal - Affectation du résultat 2020

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Majorité – 5 Abstentions (François PAGEAU - Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS - Catherine BAILHACHE)

4 Budget Principal - Budget Supplémentaire 2021

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Majorité – 8 Abstentions (François PAGEAU - Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE)

La parole est donnée à François FONTAINE.

5 Budget annexe Pompes Funèbres - Compte de gestion 2020

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe des Pompes Funèbres, dressé par la Responsable du Centre des finances publiques de Guérande, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6 Budget annexe Pompes Funèbres - Compte administratif 2020

Ghislaine HERVOCHE prend la présidence de la séance et cède la parole à François FONTAINE.

Charles de KERSABIEC estime que c'est une bonne chose de fonctionner en régie pour ce service, mais il pense qu'il serait nécessaire de faire une étude sur ce que cela représente comme charges pour voir si ce mode de gestion en régie est bien intéressant pour la Ville.

François FONTAINE remercie Charles de KERSABIEC d'avoir anticipé la délibération suivante sur les tarifs. Effectivement lors de la Commission, tous les membres étaient d'accord pour exprimer le souhait de faire une étude complète, ce qui est déjà en cours, sur la bonne adéquation des tarifs avec les services proposés en tenant compte de la concurrence puisque c'est un domaine concurrentiel. L'étude va donc permettre d'apprécier si l'on conserve la régie ou pas.

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

Ghislaine HERVOCHE propose :

- de prendre acte de la présentation du Compte Administratif 2020 pour le Budget annexe des « Pompes funèbres »,
- de constater pour 2020 la correspondance du Compte Administratif dressé par la commune et du Compte de Gestion dressé par Madame MARTIN, Responsable du Centre des finances publiques de Guérande,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux joints et ainsi d'approuver le Compte Administratif 2020 du Budget annexe des « Pompes funèbres ».

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et donne la parole à François FONTAINE

7 Budget annexe Pompes Funèbres - Affectation du résultat 2020

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

8 Budget annexe Pompes Funèbres – Décision Modificative n°1/2021

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

9 Régie Pompes Funèbres – Tarifs municipaux 2021

Catherine BAILHACHE appuie la demande de Charles de KERSABIEC sur une mise à plat de ce dossier des Pompes Funèbres ; elle souhaiterait que l'on prenne en compte la problématique du cimetière de la Madeleine qui est Guérandais et non intégré dans le SIVOM de la Madeleine.

Monsieur le Maire lui répond que l'étude pourrait même porter sur l'ensemble du territoire de Cap Atlantique afin de mener une réflexion sur une éventuelle mutualisation de ce service.

VOTE : Unanimité

10 Taxe de séjour -Tarifs 2022

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Frédéric DUNET.

11 Repositionnement de l'itinéraire VELOCEAN entre Saint-Nazaire et Mesquer

Jean-Luc BAHOLET approuve le développement du vélo mais cela doit se faire en assurant la sécurité de tous les usagers. Ce projet doit mener à une concertation plus poussée avec les utilisateurs et les riverains.

Il ne comprend pas que les voies utilisées pour l'itinéraire présenté soient décrites comme sécurisées. Le rétrécissement de la chaussée pour privilégier la piste cyclable va compléxifier une circulation automobile particulièrement dense. Selon lui, il n'est pas raisonnable d'y faire venir de nouveaux cyclistes ; le scénario B2 lui semble dangereux et lui aurait retenu le scénario B4.

Aussi, les élus de son groupe ne valideront pas l'itinéraire proposé qui a été conçu dans l'urgence et la précipitation.

En remarque préliminaire, Jean-Noël DESBOIS regrette la très mauvaise qualité du document support à cette délibération. Le plan qui est présenté est peu explicite et n'aide pas à la compréhension du projet. Il a fallu le relire plusieurs fois pour comprendre de quelles routes il s'agissait.

Trois remarques :

1 – Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire approuvent le tracé définitif en bordure de la RD 45 et la RD 774, à la condition que les parcours vélos prévus bénéficient bel et bien de séparations en bonne et due forme avec la circulation automobile dans un souci de sécurité.

2 - Le tracé B2 provisoire, selon la Majorité plus direct et sécurisé, ne convainc pas les élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire. Comment cette route rejoignant Kervalet et les 4 routes, étroite et sinueuse peut-elle être réellement sécurisante pour les vélos ?

A titre expérimental, et pour anticiper ce qui pourrait être la future circulation dans ce secteur, ne pourrait-on pas réserver la circulation sur cette portion de route (entre Kervalet et les 4 routes) aux seules activités liées aux marais, ce qui aurait comme avantage de limiter considérablement les risques routiers et sécuriserait grandement le secteur pour les vélos ?

3 – Pour ce qui est de l'itinéraire passant par la ZAC de la Maison Neuve, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire l'approuvent évidemment. Il est nécessaire de

repositionner les panneaux et la signalétique et d'interdire strictement aux voitures d'emprunter la portion de voie qui débouche sur la route du Haut Mora.

Catherine BAILHACHE se réjouit de la remise en place dans les itinéraires vélos de la liaison Vélocéan directe vers Piriac. Elle s'étonne du sens interdit au niveau de la Maison Neuve qui selon elle doit être ouvert au plus vite.

Elle demande une communication claire et dynamique de ces itinéraires ainsi qu'une signalétique. La communication n'est pas du ressort de la cellule vélo de Cap Atlantique mais bien de la Ville et de la SPL Bretagne Plein Sud. Elle demande donc une communication dans les villes concernées avant l'arrivée des touristes, et la réfection des peintures au sol. Aucun cycliste ne doit être exposé au danger sur ces itinéraires par simple désinformation. Elle déplore que la liaison Guérande/Mesquer ne soit pas indiquée sur Vélocéan.

Selon Catherine BAILHACHE, pour rejoindre le Pouliguen, la version B2 n'est pas sécurisée ; en outre, elle s'étonne que la version B4, dans les cartons depuis 2008, ne soit pas encore sortie alors que beaucoup d'ouvrages d'art ont déjà été réalisés pour permettre la réalisation de ce tracé.

Frédéric DUNET rappelle que la liaison Guérande/Le Pouliguen est un projet qui est porté par le Département, qui demande à la Commune de se positionner sur une alternative pour faire la jonction avant la réalisation d'un itinéraire définitif à plus long terme.

S'agissant de l'itinéraire vers Mesquer, c'est un projet porté par Cap Atlantique et qui doit s'inscrire dans une chronologie et une hiérarchisation des tracés et il nous faut militer pour ce type de tracé, demandés par les communes de Saint-Molf et Mesquer pour pouvoir rejoindre Guérande. Et c'est Cap Atlantique qui pourra prioriser ce tronçon.

Un travail important est réalisé par la Commission Vélo de Cap Atlantique pour identifier les itinéraires sur Guérande afin de réaliser un plan détaillé des possibilités d'itinéraires vélo sur Guérande et au-delà pour rejoindre nos communes limitrophes.

Charles de KERSABIEC ne remet pas en cause le Département mais suggère de retenir le tracé B4 car B2 lui semble dangereux.

Frédéric DUNET rappelle que B4 ne permet pas d'aller au Pouliguen.

Charles de KERSABIEC ne se veut pas polémique mais aimerait que le dossier soit réétudié pour des questions de sécurité.

Frédéric DUNET n'écarte pas de revoir les conditions de sécurité mais précise que le tracé retenu est le plus pratique et le plus rapide.

Jean-Luc BAHOLET met en garde sur le fait que le tracé emprunte pour partie la voirie municipale, dès lors le Maire sera responsable en cas d'accident.

Charles de KERSABIEC ajoute que l'on risque d'avoir beaucoup de passages sur cet itinéraire déjà très passant.

Monsieur le Maire indique qu'il a eu une réunion avec le Département pour la mise en place du dispositif de voie partagée dans les marais salants entre Guérande et La Turballe. Il y a eu de nombreuses réunions de concertation avec les riverains, les paludiers, les forces de sécurité, et les usagers. Aujourd'hui, ce sont des espaces partagés entre les touristes, les paludiers ou

encore les résidents du territoire, même si l'idéal serait d'avoir des pistes cyclables en site propre afin qu'elles soient totalement sécurisées. Mais l'atteinte de cet objectif prendra du temps.

VOTE : Majorité – 4 Contre (Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES – Jean-Luc BAHOLET – Catherine BAILHACHE) – 5 Abstentions (François PAGEAU – Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Anouk PAOLOZZI-DABO)

12 Convention avec GEO France Finance relative à la valorisation des opérations de maîtrise de l'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie

Charles de KERSABIEC souhaite se faire préciser s'il s'agit d'études sur des économies potentielles d'énergie, ce que l'on appelle les certificats. L'organisme se rémunère sur les économies faites par les abonnés.

Frédéric DUNET lui répond que c'est un marché qui a été créé de toute pièce ; il est l'intermédiaire entre le pollueur payeur et il va valoriser les efforts d'économie et la Ville en retire des subsides. Bien sûr, l'organisme en prend une partie. S'il y a des économies, la Ville obtient le certificat et en revendant l'énergie, elle valorise ses économies.

Catherine BAILHACHE n'avait pas tout compris mais elle comprend mieux avec les explications fournies par Frédéric DUNET. Cependant, elle ne comprend pas pourquoi ce n'est pas une démarche intercommunale puisque l'on trouve dans les compétences de Cap Atlantique le soutien par des actions d'intérêt communautaire à la maîtrise de demande d'énergie. Les actions de soutien peuvent être de nature technique ou financière et prendre la forme de coordination ou de mise en commun de moyens de procédure, d'information, de formation de conseil ou de promotion sur les différentes manières de maîtriser la demande d'énergie. Ces actions peuvent être conduites par les communes ou par d'autres collectivités territoriales ainsi que d'autres acteurs tels que les ménages, les entreprises ou administrations. Alors, pourquoi la Ville fait-elle seule cet appel d'offres et elle ne comprend pas pourquoi la société se rémunère sur les améliorations apportées sur les contrats d'économie d'énergie. Pourquoi avec les récents recrutements ne pas faire cela en interne. Les économies ainsi réalisées revenant à la Ville. Est-ce que cela est possible ?

Pour Monsieur le Maire, il y a deux notions, les investissements qu'on fait en vue de baisser notre dépense de consommation énergétique ; après il y a le bilan qui est fait sur les travaux que l'on fait et sur l'impact qu'ils ont sur la diminution, ce que l'on appelle le kilowattheure CUMAC qui lui peut être valorisé financièrement. Il y a ces deux notions et les deux sont compatibles et les deux choses sont différentes. Alors pourquoi est-ce que la ville de Guérande le fait, c'est parce qu'il s'agit du patrimoine communal, ce n'est pas du patrimoine de l'intercommunalité. La ville est propriétaire de son foncier et assure des investissements en vue d'effectuer des améliorations d'isolation en vue de baisser les consommations et d'obtenir ces certificats.

Pour aller plus loin, Frédéric DUNET précise que les services de Cap Atlantique peuvent apporter leur expertise sur les locaux qu'il faut flécher pour faire des économies d'énergie ; une fois qu'on réalise les travaux ces économies, c'est une économie de kilowatts, mais aussi une économie que fait la commune, et c'est sur la manière de valoriser cet effort, fait sur le patrimoine communal, que GEO FRANCE FINANCE intervient.

Catherine BAILHACHE demande si l'ingénieur recruté récemment ne peut pas intervenir dans ce domaine.

Frédéric DUNET lui répond que là c'est un intermédiaire, c'est comme un certificat que l'on vendrait sur un marché financier.

Selon Charles de KERSABIEC, il serait intéressant de faire intervenir Cap Atlantique pour être plus fort face à GEO FRANCE FINANCE.

Monsieur le Maire lui répond que cela pourra être fait dans le Plan Climat Air Energie Territorial signé au niveau de Cap Atlantique. Il restera pour les communes volontaires de mutualiser, les aspects d'accompagnement en ingénierie et diagnostic, pour accompagner l'ensemble des acteurs dans cette démarche. La ville de Guérande est sans doute en avance sur ce sujet, et à elle de donner l'exemple et faire adhérer les communes qui le souhaitent sur le territoire de Cap Atlantique à ce dispositif.

Jean-Noël DESBOIS rappelle qu'en Commission, il a été indiqué que l'action de GEO FRANCE FINANCE pouvait avoir un effet rétroactif sur ce qui avait déjà été fait.

Frédéric DUNET précise qu'effectivement l'année dernière le Conseil Municipal avait délibéré pour essayer de rattraper des travaux parce que ce type d'agrément se fait en amont des travaux et à la fin des travaux on valorise la réduction d'énergie. Et l'on a pu obtenir in extremis la valorisation des travaux déjà engagés sur Jean Ménager ; c'est pour cela, qu'en fin d'année il avait été demandé à trois sociétés si elles pouvaient répondre à ce type d'appels d'offres et seule GEO FRANCE FINANCE avait répondu à notre sollicitation ce qui a permis de récupérer, de mémoire, une dizaine de milliers d'euros. Cette fois-ci, l'on a pris le temps de faire les choses dans l'ordre c'est à dire que la Ville a fait un appel à candidatures et sur les trois candidats qui ont été sollicités deux ont répondu et le mieux-disant apparaît être GEO FRANCE FINANCE.

VOTE : Unanimité

13 Rapport annuel contrat de partenariat public privé, maintenance de l'éclairage public - avril 2020 à mars 2021

Jean-Noël DESBOIS rappelle que les élus de son groupe n'étaient pas favorables, pour de nombreuses raisons, à ce projet. La Chambre Régionale des Comptes avait dénoncé, à l'époque, les risques financiers qu'il faisait courir à l'équilibre financier de la commune. La crise sanitaire que nous traversons encore et qui remet en question les priorités en termes d'investissement et l'équilibre environnemental rend rétrospectivement ce projet encore plus inutile.

Concrètement, la baisse de consommation de 400 000 kwh c'est bien mais ce gain est obtenu sur des heures d'éclairage. Ce contrat est sur 15 ans, il nous en reste 10. BOUYGUES a une obligation de remplacement à l'identique de l'actuel, donc nous avons encore 10 ans avant de pouvoir profiter des avancées technologiques en matière d'économies d'énergie. Ne pourrait-on pas rediscuter pour commencer à amorcer un changement de candélabres pour du passage aux leds plutôt que d'attendre 10 ans et tout avoir à faire après ?

Frédéric DUNET précise que les lampes fluorées n'existent plus et quand on change la lampe, il faut changer le candélabre. On doit passer aux leds, à l'éclairage intelligent ou encore à de

l'éclairage solaire. En outre, le passage à un éclairage raisonné a entraîné une économie supplémentaire. L'objectif est bien de remplacer tous les candélabres défectueux d'ici la fin de la mandature.

Monsieur le Maire ajoute que les interventions d'entretien sont également déléguées au prestataire qui réagit dans des délais relativement courts.

Charles de KERSABIEC informe que les élus de son groupe qui émettent de fortes réserves sur ce contrat s'abstiendront sur cette délibération.

Catherine BAILHACHE se félicite des économies qui se réalisent sur l'ensemble de la Ville en termes de consommation. Les animations de Noël ont été très bien accueillies par le public. Toutefois, elle a en mémoire le coût élevé du dispositif et la seule animation de Noël lui paraît insuffisante compte tenu de l'outil qu'il représente ; il lui semble que cet outil pourrait être utilisé pour une animation culturelle sur l'histoire de Guérande sur d'autres périodes que Noël.

Catherine LACROIX précise qu'un travail est engagé sur un calendrier d'animations sur l'année en intégrant deux nouvelles festivités.

VOTE : Le conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel 2020-2021 du contrat de partenariat portant sur la maintenance de l'éclairage public.

La parole est donnée à Audrey PERDEREAU.

14 Rapport annuel d'activités marché d'approvisionnement - 2020 –

Charles de KERSABIEC souhaite féliciter Audrey PERDEREAU qui a très largement contribué à apaiser un point de crispation avec les commerçants du marché concernant les emplacements, notamment avec la diminution de la capacité d'accueil de la rue Vannetaise. Il lui semble qu'il faut favoriser les commerçants qui viennent à l'année et peut-être orienter, prioritairement, les commerçants occasionnels vers la place du Vieux Marché ; ceci doit passer par une orientation différente des flux via la rue du Vieux Marché au début de la rue Saint-Michel. Il fait confiance à Audrey PERDEREAU pour trouver une solution.

Audrey PERDEREAU remercie Charles de KERSABIEC pour ses propos aimables. Elle précise qu'avec les membres de la Commission Paritaire des Marchés, un travail collaboratif est engagé tant pour améliorer l'organisation du marché que son animation.

François PAGEAU souscrit aux propos de Charles de KERSABIEC sur la nécessité de fluidifier les passages dans les rues de Guérande. Il faut inciter les gens à venir dans des rues moins fréquentées où pour autant il existe des commerces et ateliers d'artistes. Il espère que l'opération menée l'an passé sera poursuivie.

Audrey PERDEREAU répond que l'opération Détours au Jardin est reconduite cette année. De plus, elle espère que la création d'une nouvelle association de commerçants donne un nouveau souffle au Cœur de Ville.

Monsieur le Maire ajoute que la délégation arrive à son terme le 30 juin 2022, ce qui implique dans les mois à venir une réflexion à engager sur le futur mode de gestion du marché.

VOTE : Le conseil municipal PREND ACTE du rapport du délégataire pour la délégation de service public du marché public d'approvisionnement pour l'exercice 2020.

La parole est donnée à Jacques GUIHENEUF.

15 Opposition au transfert de plein droit de compétence en matière de PLU à la communauté d'agglomération Cap Atlantique

Selon Catherine BAILHACHE, la compétence Urbanisme est un fort levier de développement, de choix d'urbanisme. Elle s'associe au fait qu'il reste sur Guérande. Il reste ainsi un service de proximité et se doit d'être coulé d'une pratique démocratique ouverte : annonce des enquêtes publiques, écoute des habitants, elle le demandera encore et encore !

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Ghislaine HERVOCHE.

16 Dispositif Anti-Spéculatif pour la ZAC de la Maison Neuve

Selon Mercédès FORGES, la proposition de mettre en place un dispositif antispéculatif pour les logements en PSLA de la ZAC de la Maison Neuve paraît aller dans le bon sens. Mais il est limité dans le temps (7 ans). Ce qui veut dire qu'après ce délai de 7 ans, un logement en PSLA pourra être revendu au prix du marché, et ne sera donc plus accessible aux ménages modestes. Alors pourquoi ne pas prolonger ce délai et le porter à 15 ans, étant donné que certains avantages liés aux PSLA sont valables 15 ans (exonération de taxe foncière, garantie de rachat, garantie de relogement) ?

De plus, mettre en place un tel dispositif sur la ZAC de la Maison Neuve, lui semble vertueux, mais ne devrions-nous pas également engager une réflexion plus globale sur une véritable politique communale qui permettrait de renforcer l'accès au logement pour les habitants les plus modestes sur l'ensemble du territoire de la commune ? Comme les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire l'ont dit au début de ce conseil dans le cadre du Compte Administratif, il est urgent de s'attaquer à cette problématique, d'éviter le départ d'une certaine tranche de la population et notamment des plus jeunes vers des secteurs où le foncier et l'immobilier sont plus accessibles.

Ghislaine HERVOCHE confirme que c'est un enjeu majeur pour éviter le départ des jeunes actifs les plus modestes. La durée de 7 ans correspondait à la durée moyenne de portage d'un investissement ; réglementairement, on ne peut porter le délai à 15 ans, le maximum étant 10 ans.

Il nous faut effectivement développer tous les dispositifs facilitant l'accès à la propriété pour les foyers les plus modestes et le Bail Solidaire évoqué en début de séance est un axe intéressant. Dans ce cadre, un programme de 17 logements devrait sortir prochainement à Guérande.

Charles de KERSABIEC souhaiterait que l'on porte le délai à 10 ans et il demande si cette mesure a un effet rétroactif sur les personnes qui ont acquis un bien précédemment à Maison Neuve.

Monsieur le Maire le rassure en disant que la mesure n'a pas d'effet rétroactif.

VOTE : Unanimité

La parole est cédée à Catherine LACROIX.

17 Tarifs municipaux 2021 – Culture et Patrimoine – Tarifs complémentaires

Catherine LACROIX se félicite de la très bonne fréquentation de la Porte Saint-Michel depuis sa réouverture.

VOTE : Unanimité

18 Convention de partenariat avec la SAS Pass Culture pour pouvoir intégrer l'offre des établissements municipaux à l'offre du Pass Culture.

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

19 Convention d'objectifs entre la Ville de Guérande et l'Office de tourisme Intercommunal « La Baule-Presqu'île de Guérande » pour la mise en œuvre du label Ville et Pays d'art et d'histoire.

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

20 Approbation du règlement intérieur des Ateliers culturels

Selon Catherine BAILHACHE, la Commission a été intéressante, mais c'est un exemple du non-sens de ne pas communiquer les projets de délibérations en amont des Commissions. Lors de cette dernière Commission Culture, les élus ont eu les documents, en exemplaires papiers, au cours de la Commission. En les examinant, il est apparu, au regard de nos compétences d'élus mais aussi de par nos responsabilités professionnelles, que la partie responsabilité de la Ville en cas d'absence d'un élève était à compléter. Catherine BAILHACHE a alors envoyé à Madame LACROIX des extraits de règlements d'autres écoles de musique ou ateliers qui avaient adapté leur règlement aux exigences des nouveaux dangers qui menacent les élèves mineurs : enlèvement, accidents...de plus la judiciarisation de la vie fait craindre dans ces cas de responsabilité, ville / parents. Ces documents ne peuvent pas être pris en compte car la commission est passée...

Catherine BAILHACHE estime donc que le règlement qui est présenté ce soir n'apporte pas les éclaircissements suffisants à notre regard pour que la ville et les parents aient leurs responsabilités clairement précisées. Il met en danger la Ville en cas d'absence d'un élève mineur à un cours. Le rôle de la Ville n'est pas précisé, on ne sait pas comment sont relevées les absences... Dans les clubs sportifs, une absence non prévue d'un élève à un cours fait l'objet d'un SMS du professeur aux parents. Ils ont anticipé...

Il nous faut reprendre ce règlement au regard de la responsabilité. Catherine BAILHACHE demande qu'il soit remis à un prochain Conseil. Il ne doit être prêt que pour la rentrée...

Si la Majorité décide de le maintenir, Catherine BAILHACHE votera contre, ne se sentant pas liée à ce document qui entraîne la responsabilité de la Ville.

Catherine LACROIX rappelle qu'elle a proposé aux membres de la Commission de relire le projet de Règlement et de lui adresser les remarques sous quelques jours.

Personne ne l'a fait sauf Catherine BAILHACHE mais un peu tard. Pendant ce temps le document a été retravaillé avec la juriste sur tous les points qui pouvaient poser problème. Et il est hors de question de mettre en difficulté des familles Guérandaises, des enfants ou la Ville de Guérande. Le Règlement a bien été étudié et Catherine LACROIX préconise que cette délibération soit maintenue.

Charles de KERSABIEC suggère que si les idées de Catherine BAILHACHE sont pertinentes, elles puissent être retenues.

Catherine LACROIX précise que des modifications demandées en Commission ont été prises en compte.

VOTE : Majorité – 1 Contre : Catherine BAILHACHE

21 Approbation du règlement intérieur de la porte Saint-Michel-Musée de Guérande

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Ghislaine HERVOCHE.

22 Approbation du renouvellement des conventions CAF relatives aux prestations de services extrascolaire et périscolaire

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Denis LENORMAND.

23 Convention mise à disposition CAP Atlantique – Ville. Chargé de projet Petites Villes de demain

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

24 Recrutement par voie contractuelle - Poste chargé des expositions Musée

Cette délibération n'appelle aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

25 Convention Ville – CDG 44. Adhésion dispositif référent alerte

François PAGEAU indique que tant en CHSCT, qu'en Commission, il est intervenu pour insister sur la vigilance et les précautions qu'il fallait prendre quant à la présentation au personnel de ce dispositif.

La déontologie, les conditions d'alerte de certains agissements sont en effet des problématiques extrêmement sensibles et peuvent donner lieu à interprétations et dérives. Ce dispositif doit donc être bien encadré et fixer de la façon la plus claire et transparente possible les droits, les obligations, les engagements des uns et des autres. Il doit être abondamment expliqué, partagé et approuvé par l'ensemble du personnel.

Denis LENORMAND précise qu'une communication sera faite à l'attention des agents de la Ville.

VOTE : Unanimité

26 Mise à jour du tableau des effectifs

Charles de KERSABIEC s'étonne de la création de deux postes au tableau des effectifs. Or les dépenses de fonctionnement sont déjà importantes. Le poste de rédacteur aurait peut-être pu être évité. Quant à la Police Municipale, il a appris en Comité Technique, l'adhésion de la Commune à une Police Pluricommunale. Il se demande d'où cela sort, sans doute des Maires des petites communes qui ont tout intérêt à ce que Guérande rejoigne le dispositif. Il espère que ce sujet sera débattu en Commission ; il a été évoqué une Commission Tranquillité qui apparemment n'existe pas. Il s'étonne également du coût pour Guérande du poste de Coordonnateur, dont il doute de l'utilité, pour un montant de 23 000 euros.

Cette adhésion à la PPC, cela nous oblige à créer un poste de Chargé de mission Tranquillité placé sous la responsabilité d'une Directrice Générale des Services qui avait par ailleurs expliqué qu'elle ne souhaitait pas de service placé directement sous sa responsabilité, ce qui expliquait le rattachement de la Police Municipale à la Direction de l'Administration Générale.

Il aurait préféré une mise à disposition de moyens avec Saint-Lyphard par exemple, mais il note que Saint-Lyphard n'adhère pas à la PPC et la commune de Piriac s'est retirée du dispositif.

Denis LENORMAND explique qu'il y a 3 niveaux de créations : la création de poste, la création d'emploi, et la création d'une fonction, et Charles de KERSABIEC ne semble pas appréhender ces différentes notions que Denis LENORMAND détaille.

Malgré les explications données, Charles de KERSABIEC estime que cette modification du tableau des effectifs acte un changement dans l'organisation dont les élus n'ont pas été informés, c'est pourquoi, il votera contre ce changement.

Monsieur le Maire précise que la Tranquillité Publique est un axe fort de la politique municipale, c'est pourquoi il a été établi et proposé une fiche de poste à un agent de la collectivité qui a accepté d'occuper ce poste.

François PAGEAU regrette que ce sujet de la tranquillité publique n'ait pas été abordé de façon collégiale.

Monsieur le Maire conclut ce débat en annonçant que ce sujet sera évoqué en Commission Démocratie Locale et Cadre de Vie présidée par Florence PENOT-MARTINEAU.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES – Jean-Luc BAHOLET) – 5 Abstentions (François PAGEAU – Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Catherine BAILHACHE)

27 Rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires liés au forfait de post-stationnement - Année 2020

Compte tenu du coût de traitement des Recours Administratifs Préalables Obligatoires, Catherine BAILHACHE se demande si on ne peut traiter autrement ces cas. Selon elle, c'est un argent bien mal utilisé, il pourrait servir à porter le stationnement gratuit à 1h tout l'hiver.

Monsieur le Maire lui répond que c'est le travail de la Police Municipale qui est valorisé. Le conseil municipal PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur les R.A.P.O. liés aux forfaits de post-stationnement établis sur l'année 2020.

Question écrite de Catherine BAILHACHE

Plusieurs manifestations publiques se sont déroulées depuis ma remarque en conseil municipal sur l'absence d'invitation des élus de la minorité à l'inauguration de la route François MOUTET. Manifestations sans invitations pour les équipes de la minorité.

Pourquoi les minorités ne sont-elles pas conviées aux manifestations publiques auxquelles vous vous rendez vous ou vos adjoints : ouverture du marché médiéval, messe médiévale, première pierre de la maison de la Maisonneuve, visites dans les villages... La population Guérandaise peut ainsi croire que nous ne voulons pas participer à ces manifestations alors que nous n'avons simplement pas été conviés.

Doit-on vous rappeler que les trois listes de la minorité représentent plus d'électeurs aux dernières municipales que la liste que vous menez ?

Dans la vie communale, le calendrier des manifestations publiques doit être connu des élus ainsi que le calendrier du Maire au regard de ces manifestations afin qu'il soit accompagné dans cette mission de représentativité par l'ensemble de la municipalité.

De même des annonces des décès de personnalités, de la réunion du SIVOM de la Madeleine sont des événements de la communauté et doivent être annoncés à tous les élus afin de nous unir à ces moments importants de la vie communale.

Par cette question écrite, maintenant que les règles COVID sont allégées, nous vous demandons publiquement d'appliquer les règles de la représentativité, de nous communiquer les dates des manifestations publiques que la municipalité organise, ou celles auxquelles elle est conviée, de nous transmettre les invitations adressées aux « élus » par les autres communautés, mairies, EPCI, etc par les associations, de nous faire part des événements importants de la communauté. Quelles que soient la nature de ces invitations : culturelles, sportives, sociales...

Nous sommes, comme les élus de votre groupe, des élus de la République et représentons la ville à ce titre et à vos côtés lors des manifestations de représentation ouvertes au public. Nous demandons votre engagement lié à la pluralité incontournable et démocratique de la vie politique que vous avez défendue lors de votre campagne qui a été conforté par la présence d'ELYSS.

Réponse à la demande écrite de Madame BAILHACHE par Madame Florence PENOT-MARTINEAU

Premièrement, nous ne souhaitons plus polémiquer tout au long du mandat sur la légitimité du nombre de voix de 2020. Le fait est que notre groupe est à la gouvernance de la mairie, résultat des urnes, et qu'il est donc peu constructif de revenir sur ce résultat démocratique à toute occasion. Nous respectons votre représentativité et vous demandons d'en accepter la nôtre. Dans la période troublée de la Covid-19, nous rappelons que la représentation des élus était restreinte pour tous : nous avons été élus selon les mêmes règles.

Deuxièmement, nous rappelons que toutes les manifestations d'ordre public sont ouvertes à tous, et il appartient donc à chaque groupe politique d'en organiser sa représentation. Par exemple, la présence costumée des élus à la fête médiévale est une tradition déjà ancienne qui n'appartient pas exclusivement à la majorité. Rien n'empêchait les élus de la minorité de se costumer et de se rendre présents au marché médiéval, à la messe et aux différentes manifestations. D'ailleurs, vous avez sans doute déjà reçu les invitations pour les futures commémorations du 18 juin du fait de la réduction des contraintes liées au contexte sanitaire.

Rien n'empêche également les minorités à organiser des présences sur le territoire pour être à l'écoute des concitoyens, comme nous le faisons déjà. Nous vous encourageons d'ailleurs, et sur votre seule initiative, à mener tous type de rencontres avec les administrés.

Pour rappel également, la représentation des élus minoritaires est effective dans bien nombre de rencontres démocratiques, comme les commissions, les réunions du personnel, les visites sécuritaires ou les représentations à CAP Atlantique.

Enfin, nous aurons prochainement l'occasion de vous détailler les projets auxquels votre collaboration sera sollicitée dans le cadre de la prochaine commission démocratie participative prévue en amont du conseil municipal de juillet.

Vous remerciant par avance de votre participation active et constructive pour l'ensemble de nos concitoyens.

Avant de clore la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle le besoin d'assesseurs pour les scrutins des 20 et 27 juin prochains.

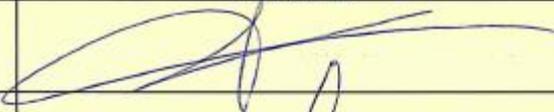
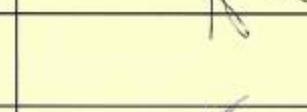
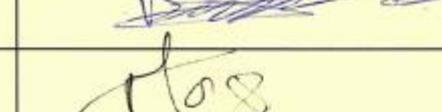
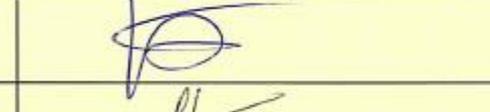
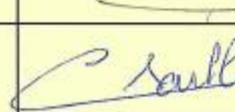
Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures après avoir rappelé que le tableau des décisions prises en vertu de l'article L21-22 du CGCT a été déposé sur table et que la date du prochain Conseil Municipal a été fixée au lundi 5 juillet 2021 à 18 heures.

=====



Ville de
Guérande

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - LUNDI 14 JUIN 2021	
NOMS	signatures
Nicolas CRIAUD	
Ghislaine HERVOCHE	
Frédéric DUNET	
Florence PENOT-MARTINEAU	
Denis LENORMAND	
Audrey PERDEREAU	
Xavier FOURNIER	
Catherine LACROIX	
Laurent CHASSAING	
Jacques GUIHÉNEUF	
Rose-Anne MOREAU	
Joseph GAULTIER	
François FONTAINE	
Yannick DANIO	
Isabelle MELLOUET	
Joëlle URVOIS	

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - LUNDI 14 JUIN 2021	
NOMS	signatures
Gwénaëlle MORVAN	
Gwendoline MORAND-GABARD	
Anthony PEDRON	
Caroline LEBEAU	
Stéphane SIMON	
Audrey DUBOIS	
Anouk PAOLOZZI-DABO	
Guillaume GENRE	
Nicolas RENAUD	
Mercédès FORGE	
Jean-Noël DESBOIS	
François PAGEAU	
Gaëlle ESTAY	
Charles de KERSABIEC	
Jean-Luc BAHOLET	
Sylvie COSTES	
Catherine BAILHACHE	